



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-27

Séance du 06/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 21
Nombre de suffrages : 28

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
30/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13.04.2023

et publication du :

13.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Étaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-claude

Étai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Étai(ent) excusé(s) :

M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMA Y Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme IKHELF Dalila, TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires générales - Modification des membres dans les commissions municipales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et 2121-33,

VU la délibération n° 2020/51 du 16 juillet 2020, relative à la création et l'attribution des différentes commissions municipales,

CONSIDERANT l'arrivée de Madame Véronique COURTILLET en tant que Conseillère municipale,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des travaux du conseil municipal et la préparation de dossiers en commissions,

D'ADOPTER le mode de scrutin suivant : main levée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE pour la commission suivante :

Commission SPORT et VIE ASSOCIATIVE

Liste «Tous Perrotins»

Madame Véronique COURTILLET remplace Madame Marie-José PETER

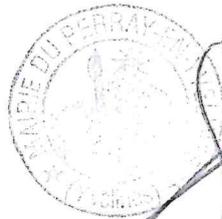
Liste «Le Perray Notre Commune... TOUS EN ACTION»

Liste «Ensemble pour le Perray»

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 7 avril 2023



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING